

## Trois étapes préalables à la labellisation

### Phase 1

- **Préciser la situation et le positionnement** de l'école ou de l'établissement **au regard de l'environnement naturel et social dans lequel il se situe.**

### Phase 2

- **Etablir une hiérarchisation des principes et des enjeux** du développement durable concernant :
  - les enseignements ;
  - la vie scolaire ;
  - les priorités de gestion et de maintenance pour l'établissement ;
- les caractéristiques du territoire et les modalités de **l'ouverture sur l'extérieur par le partenariat**

### Phase 3

- **a) Concrétiser des actions éducatives au développement durable** ou renforcer les articulations et les complémentarités des actions déjà engagées **en sollicitant l'initiative des personnels et des élèves**
- **b) Partager un esprit de responsabilité et offrir des conditions de travail favorables au bien-être et à la réussite de tous** sur le territoire spécifique de l'école ou de l'établissement.
- **c) Élaborer et suivre, l'action E3D est inscrite dans le projet d'école ou d'établissement et transmis aux autorités académiques (rôle du comité EDD).**